



ADDITIF 1 N° 31 /AD/C-AYOS/2025 DU 18/12/2025.

Relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert N°17/AONO/C-AYOS/CIPM/2025 du 25 Novembre 2025  
En procédure d'urgence pour l'exécution des travaux de réhabilitation du tronçon de route Akam Engali - Emini (Inter N10) - Tomba - Mbaka - Mbakok (30 km) dans la Commune d'Ayos.

Financement : Budget de la Commune d'Ayos, Exercices 2025 et suivants.

Au lieu de :

PIECE N° 01 : AVIS D'APPEL D'OFFRES

12 : Remise des offres :

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, au Service des Marchés Publics de la Commune d'Ayos, au plus tard le 23/12/2025 à 11 heures, et déposée contre récépissé.

14 : Ouverture des offres :

L'ouverture des offres aura lieu le 23/12/2025 dès 12 heures précises dans la salle des actes de la Mairie d'Ayos.

15 : Critères d'évaluation des offres :

Critères éliminatoires :

- a) Absence du cautionnement provisoire (garantie de soumission) à l'ouverture ou présentation à l'ouverture d'un cautionnement provisoire n'ayant aucun rapport avec la consultation ;
- b) Absence à l'ouverture, du récépissé de consignation du cautionnement provisoire délivré par la CDEC ou présentation à l'ouverture d'un récépissé de consignation n'ayant aucun rapport avec la consultation ;
- c) Absence 48 heures après l'ouverture des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif à l'exception du cautionnement provisoire ;
- d) Non-conformité 48 heures après l'ouverture des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif à l'exception du cautionnement provisoire ;
- e) Fausse déclaration, pièce falsifiée ou non authentique ;
- f) Dossier Technique incomplet pour absence de l'un des éléments suivants ;
  - L'attestation de visite des lieux datée, cachetée et signée par le Maire de la Commune d'Ayos ;
  - Une note d'organisation et méthodologie ;
  - Une capacité de financement ou une ligne de crédit d'au moins soixante-dix millions (70 000 000) de FCFA ;
  - La charte d'intégrité datée et signée ;
  - La déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales datée et signée.
- g) Dossier financier incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces suivantes :

- Une soumission timbrée et signée ;
  - Le bordereau des prix unitaires (BPU) ;
  - Le devis Quantitatif et Estimatif (DQE) ;
  - Le sous – détail des prix unitaires.
- h) Omission d'un prix unitaire quantifié dans le BPU, le DQE et le Sous – détail des prix unitaires.

#### **PIECE N° 04 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES (CCAP)**

##### **Article 49 : Edition et diffusion du marché**

49.2 Dix (10) exemplaires du présent marché seront édités et diffusés par les soins du Maître d’Ouvrage.

*Lire :*

#### **PIECE N° 01 : AVIS D'APPEL D'OFFRES**

##### **12 : Remise des offres :**

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, au Service des Marchés Publics de la Commune d'Ayos, au plus tard le 16/01/2026 à 11 heures.

##### **14 : Ouverture des offres :**

L'ouverture des offres aura lieu le 16/01/2026 dès 12 heures précises dans la salle des actes de la Mairie d'Ayos.

##### **15 : Critères d'évaluation des offres :**

###### **Critères éliminatoires :**

- a) Absence du cautionnement provisoire (garantie de soumission) à l'ouverture ou présentation à l'ouverture d'un cautionnement provisoire n'ayant aucun rapport avec la consultation ;
- b) Absence à l'ouverture, du récépissé de consignation du cautionnement provisoire délivré par la CDEC ou présentation à l'ouverture d'un récépissé de consignation n'ayant aucun rapport avec la consultation ;
- c) Absence 48 heures après l'ouverture des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif à l'exception du cautionnement provisoire ;
- d) Non-conformité 48 heures après l'ouverture des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif ;
- e) Fausse déclaration, pièce falsifiée ou non authentique ;
- f) Dossier technique incomplet pour absence de l'un des éléments suivants ;
  - Une note d'organisation et méthodologie ;
  - La charte d'intégrité datée et signée ;
  - La déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales datée et signée.
- g) Dossier financier incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces suivantes :
  - Une soumission timbrée et signée ;
  - Le bordereau des prix unitaires (BPU) ;
  - Le devis Quantitatif et Estimatif (DQE) ;
  - Le sous – détail des prix unitaires.

- h) Omission d'un prix unitaire quantifié dans le BPU, le DQE et le Sous – détail des prix unitaires ;  
i) N'avoir pas obtenu au moins un total de 04 critères sur l'ensemble des 06 critères essentiels.

Critères essentiels :

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 06 critères essentiels ci-dessous :

- a) Une capacité de financement ou une ligne de crédit sur 01 critère ;
- b) Les Preuves d'acceptation des conditions du marché sur 05 critères.

**PIECE N° 04 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES (CCAP)**

**Article 49 : Edition et diffusion du marché**

49.2 Vingt (20) exemplaires du présent marché seront édités et diffusés par les soins du Maître d'Ouvrage.

Ces modifications sont à prendre en compte dans tout le reste du DAO.

Le reste sans changement. /-

Ayos, le 18/12/2025

Copie

- ARMP
- CIPM-AYOS

